

ALTAE TECHNOPOLE NIORT DEUX-SEVRES

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

12 Avenue Jacques Bujault
79000 NIORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ALTAE TECHNOPOLE NIORT DEUX-SEVRES

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
12 Avenue Jacques Bujault
79000 NIORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALTAE TECHNOPOLE NIORT DEUX-SEVRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Mention du règlement comptable » du chapitre « Principes et méthodes comptables »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

In Extenso

AUDIT

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST

Grégoire GAILLARD

Signé par Gregoire Gaillard
Le 2 juin 2026



doc_r5BP
tx_xy7PJ7b6alQb

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	6 798	6 798		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	27 979	19 881	8 098	12 295
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	34 792	26 679	8 113	12 310
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 648	200	3 448	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	65 102		65 102	69 238
Charges constatées d'avance	6 825		6 825	4 450
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	163 183		163 183	135 762
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	238 758	200	238 558	209 450
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	273 550	26 879	246 671	221 760

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	147 416	
Report à nouveau		135 009
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	16 465	12 407
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	163 881	147 416
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 732	20 935
Dettes fiscales et sociales	63 058	53 410
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	82 790	74 344
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	246 671	221 760



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	12 408	10 900
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	113 275	90 022
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	334 100	331 573
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		5 493
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4 228	9
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	464 012	437 998
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	130 499	113 775
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	15 458	15 329
Salaires	221 236	213 401
Cotisations sociales	74 712	75 214
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 736	10 327
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	200	
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	24	12
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	448 865	428 058
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	15 147	9 940
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 417	2 785
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	2 417	2 785
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 417	2 785
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	17 563	12 725
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 098	318
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	466 428	440 783
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	449 963	428 376
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	89 121	61 427
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	89 121	61 427
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	89 121	61 427
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	89 121	61 427
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	16 465	12 407

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **246 671,24 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **16 465,38 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Aucun évènement post clôture à signaler.

Autres informations significatives

Pour rappel, l'Association Altae Technopole des Deux-Sèvres avait opté le 20/07/2022 :

- à l'Impôt sur les sociétés
- à la TVA sachant qu'un coefficient de déductibilité est appliqué selon la proportion des activités soumises à TVA

Aucun évènement complémentaire n'est à signaler sur l'exercice 2025.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Rappelons que la constitution de l'association a été approuvée lors de l'Assemblée constitutive du 12 avril 2022.

L'objet social est :

- Concevoir et mettre en œuvre les dispositifs d'organisation et les plans d'actions au profit des entreprises

Les missions sont :

- L'animation de l'écosystème et la mise en réseaux des compétences
- L'ingénierie de l'innovation et de l'incubation
- Le marketing territorial et l'accueil des entreprises.

Le financement des diverses opérations sont possibles grâce à :

- L'obtention de financement privé à hauteur de 126 K€ soit représentant 27 %
- L'obtention de financement public à hauteur de 334 K€ soit représentant 73 %.

Mention du règlement comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	5 ans
Bureaux	
Agencements	
Mobilier	
Travaux	
Matériel et outillage	
Matériel	
Outillage	
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	2 à 3 ans
Matériel informatique	
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	2 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets & licences	6 798			6 798
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles	25 440	2 539		27 979
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	15			15
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	32 253	2 539		34 792

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D			6 798			6 798
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outill...			13 145	6 749	13	19 881
Autres immobilisations corporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			19 943	6 749	13	26 679

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés		200		200
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL		200		200

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux	240	240		
Autres créances clients	3 408	3 408		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	3 802	3 802		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	61 300	61 300		
Charges constatées d'avance	6 825	6 825		
TOTAL	75 575	75 575		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	6 825	Charges externes
TOTAL	6 825	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		12 407	135 009		147 416
Report à nouveau	135 009			-135 009	
Excédent ou déficit de l'exercice	12 407	-12 407	16 465		16 465
TOTAL	147 416		151 475	-135 009	163 881
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	147 416		151 475	-135 009	163 881

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL							

Pas de report en fonds dédiés sur l'exercice.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 732	19 732		
Personnel et comptes rattachés	32 201	32 201		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	26 585	26 585		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	1 098	1 098		
TVA	1 876	1 876		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 298	1 298		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	82 790	82 790		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Cotisations adhérents (1)	12 408		12 408
Prestations de services (2)	113 275		113 275
TOTAL	125 683		125 683

(1) dont cotisations adhérents enregistrées en produits au jour de l'appel des cotisations

(2) dont contributions des membres fondateurs pour 70 000 €uros

La contribution annuelle de membre fondateur à Altæ Technopole Niort Deux-Sèvres et à la réalisation des missions statutaires :
- Animation de l'écosystème de l'innovation des Deux-Sèvres et de ses filières émergentes

- Accompagnement en création et développement des projets d'entreprises innovantes
 - Promotion et marketing de l'innovation territoriale
- A travers leur contribution annuelle à l'outil territorial technopolitain, les membres fondateurs peuvent :
- contribuer à la construction et à la stratégie de cet outil de développement territorial par l'innovation
 - être acteur de l'écosystème innovation en participant aux programmes et dispositifs déployés par la Technopole
 - bénéficier des services de la Technopole déployés pour ses adhérents et de son réseau régional et national.

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			331 600		2 500	334 100
Subventions d'investissement						
TOTAL			331 600		2 500	334 100

dont Subvention Niort Agglo pour 200000 €uros
 dont Subvention Région Nouvelle Aquitaine pour 121600 €uros
 dont Subvention Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre pour 10000 €uros
 dont Subvention Université de Poitiers pour 2500 €uros

Les subventions de fonctionnement :

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Constituent des subventions, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui ne peut être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice doit être comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ». Aucun report n'est constaté au 31/12/2025.

Le cas échéant, la fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs peut être inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	14 435	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	25 201	
Personnel - Autres charges à payer	7 000	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	11 647	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	3 150	
État - Charges à payer	433	
TOTAL	61 866	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Banque - Intérêts courus à recevoir	876	
Clients - Factures à établir	3 408	
Solde subvention	61 300	
TOTAL	65 584	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	2 755	
Afférents aux services autres		
TOTAL	2 755	

Contributions volontaires en nature

Les heures passées des contributeurs et fondateurs aux différents projets de l'Association sont valorisées en fonction d'un taux horaire moyen communiqué par les contributeurs eux-mêmes.

Au titre de cet exercice, les CVN ont été valorisé comme suit :

- Total des heures apportées 730.5 heures
- Valorisées au prix de 122 €uros par heure
- (sur la base d'une moyenne du taux horaire de 6 prestataires ayant fourni une attestation)

Soit un montant évalué à 89 121 euros pour 2025.

Mise à disposition gratuite des biens

En ce qui concerne les locaux mis à disposition au profit de l'Association, ceux-ci n'ont pas été valorisés par le propriétaire.

Fiscalité

Autres (dont intégration fiscale)

Impôt sur les bénéfices :

Rappelons que l'Association Altæ Technopole Niort Deux-Sèvres a opté à l'impôt sur les sociétés.

Elle est entièrement fiscalisée.

Toutefois, elle bénéficie de l'exonération selon l'article 44 sexiès du CGI se situant en zone AFR.

Sur l'exercice 2025, l'exonération est de 75 % sur 4 mois et 50 % sur 8 mois.

Assujettissement à la TVA :

L'association est également assujettie à la TVA.

En revanche, la TVA est proratisée en fonction d'un coefficient de déductibilité (calculé selon le prorata des produits soumis à la TVA sur la totalité des produits).

La part de TVA non déductible est comptabilisée en impôt et taxes.

Le montant non déduit s'élève à 12 362 €.

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Rémunération des dirigeants :

Conformément au Code Général des Impôts, l'Association rémunère un seul dirigeant, en sa qualité de Directeur.

Opérations et engagements hors bilan

Les engagements de retraites et avantages assimilés

L'entité ne provisionne pas ses engagements en matière de départ en retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le passif social en cas de départ volontaire à la retraite non provisionné s'élève à 3 898 €uros.

Cet engagement est estimé selon la méthode historique simplifiée retenue par notre entité suivante : méthode prospective.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3.98%
- Taux de charges sociales : 45 % pour les cadres et 35 % pour les non cadres

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Dirigeant	1
Employés	4
Apprenti	1
TOTAL	6